

## Au nom de quelle pacification ?

Enrico Castelli Gattinara©  
castelligattinara@uniroma1.it

Depuis une vingtaine d'années, on assiste en Italie à un effort politique engagé au nom de la « pacification de la mémoire ». Il est d'apparence très respectable. Tant *Forza Italia* (centre-droite) que *Alleanza Nazionale* (droite), partis ayant formé une alliance qui s'appelle *Popolo della Libertà*, ont poursuivi le même but : rediscuter l'histoire du fascisme et de la Résistance, pour la réviser à la suite des travaux menés par les historiens. Ces derniers auraient produit, selon ces politiciens, de quoi dépasser le conflit entre les héritiers du Parti National Fasciste et ceux des forces démocratiques (catholiques, libérales, socialistes ou communistes) : pacifier la mémoire afin de pacifier le conflit politique, du moins en ce qui concerne les problèmes d'héritage politique et de références à l'histoire du XX<sup>ème</sup> siècle, notamment depuis 1989... « Tourner finalement la page », a-t-on expliqué aux journaux ; le travail des historiens aidant en ce sens.

Que l'histoire soit utilisée à des fins politiques n'a rien d'étonnant. Cependant, les historiens savent qu'il faut rester extrêmement vigilant, pour éviter l'asservissement de l'histoire à la politique ou son usage stratégique à des fins de propagande. Malgré ces précautions critiques, en Italie, on trouve récemment des exemples qui attestent d'un usage propagandiste de l'histoire, comme révision de l'histoire au nom de sa pacification.

C'est le cas d'une série d'initiatives politiques et de propositions de lois dont le but assez explicite est de réécrire l'histoire de la lutte antifasciste et de la Résistance : il convient d'effacer les différences des choix de champ, dans un esprit de « conciliation nationale » qui devait faire le dernier pas, après tous ceux qui avaient été faits depuis la « conciliation nationale » de 1946 : il s'agit de consommer l'abandon définitif de l'antifascisme, jugé désormais comme un « préjugé », un dangereux facteur de conflit. Ces propositions, faites à partir de 1994 (lors du premier gouvernement Berlusconi, et répétées en 2001 et en 2008) ont jusqu'à aujourd'hui échoué. Mais elles révèlent la façon dont une certaine politique joue la carte de l'histoire, comme le montre précisément l'exemple de la proposition de loi 1360, déboutée en 2009 : en laissant de côté (pire, en cherchant à effacer ou à cacher) les différences que la recherche historique cherche au contraire à comprendre et à reconnaître par un travail douloureux et difficile, complexe et attentif, incertain et toujours en danger (le danger de se laisser prendre au piège des sympathies politiques). Or, il s'avère que le travail de l'histoire est investi d'« autorité » scientifique, et cette dernière est investie et posée pour garantir, en réalité, un choix politique qui exprime exactement le contraire des résultats effectifs de la recherche historique : la pacification qu'on invoque n'est en réalité pas possible, sur le plan historique et des études historiques, parce que le travail continue et persiste dans l'effort de donner à chacun son identité, dans l'énorme complexité inépuisable d'une recherche dont le but n'est pas l'assimilation et la ressemblance, mais la différenciation et la spécification. Si l'histoire a une importance pour la politique, c'est de montrer de façon interminable et inlassable les différences et la complexité des phénomènes, des choix, des responsabilités, des causes et des conséquences. Elle n'est pas intéressée à une conciliation avec le passé ou à un apaisement des conflits que le passé mène avec soi. Notamment elle ne poursuit aucune « pacification » ni aucune homogénéisation de la mémoire. Elle passe par la critique de ses objets, quels qu'ils soient. Critique qui permet à la politique, à la société comme aux individus singuliers, de façonner contradictoirement des jugements motivés.

Le 23 juin 2008, un groupe de 42 députés du Parlement italien, la plupart appartenant à la majorité de centre-droite, présente le projet de loi n°1360 : loi apparemment innocente sur l'institution d'un ordre d'honneur, le *Ordine del tricolore*, censé donner une médaille publique et une somme en argent, ainsi que une importante augmentation de la pension de guerre, à ceux qui avaient combattu lors de la Deuxième guerre mondiale. C'est la motivation de la loi qui s'avère importante : on y écrit, explicitement, que « l'on n'entend pas sacrifier par cette loi la vérité historique d'une farouche guerre civile à l'autel de la mémoire commune », mais que l'on veut seulement « reconnaître, dans un esprit désormais pacifié, l'égale dignité d'une participation à un conflit qui eut lieu à un des moments les plus dramatiques et difficiles à interpréter de l'histoire d'Italie ». On ajoute ensuite que, du fait des défaillances des responsabilités institutionnelles (à savoir la fuite du roi et du gouvernement Badoglio juste avant le 8 septembre 1943, date de l'armistice avec les alliés), « beaucoup de combattants, jeunes ou moins jeunes, ayant grandi dans le milieu culturel guerrier et impérial du *ventennio*, ont considéré honorable le choix de défendre le régime » fasciste à son déclin, de même que d'autres ont combattu de l'autre part, appelée « libératrice » (terme écrit dans le texte entre guillemets).

Seulement ainsi « serait finalement possible le refoulement collectif d'une mémoire ingrate d'une lutte qui fut militaire et idéale, désormais lointaine » et appartenant à l'histoire du pays. « Ce projet de loi est cohérent avec la culture de paix et de pacification de la nouvelle Italie ». De ce fait, le projet de loi aurait « une importante valeur symbolique et sociale ».

L'article 2 de la loi prévoyait donc que les combattants des deux cotés étaient à considérer sur le même plan, qu'ils avaient même dignité et que « finalement », on pouvait leur donner une décoration qui faisait table rase de toute contraposition idéologique, politique, militaire, etc. Au nom d'une supposée « culture de la paix », et du temps révolu de l'histoire, on devait par cette loi considérer, tous comptes faits, comme de simples « combattants » ceux qui s'étaient opposés et s'étaient entretués, sans plus se préoccuper des motivations réciproques et des implications concrètes des choix, ni prendre en compte toutes les différences qui distinguaient les deux champs.

Au nom de la loi donc tous ceux qui avaient combattu sous les rangs de la *Repubblica Sociale Italiana* étaient à considérer comme des « combattants honorables » dont les choix étaient non seulement à respecter, mais à honorer par une décoration (rappel : la RSI constituait le régime fasciste qui, après l'armistice, avait été formé par Mussolini dans l'Italie du Nord, avec l'appui de Hitler et en parfait accord avec lui, sinon sous son contrôle direct).

La réaction de la société civile et des partis de gauche contre cette proposition de loi naissait immédiatement d'une mémoire douloureuse. Certes, depuis les années 1980, même à gauche on avait commencé à parler de « guerre civile », et plus seulement de « guerre de libération ». On avait en effet compris – *via* les historiens – que la RSI faisait partie de l'histoire de l'Italie, et qu'il fallait s'y confronter, en reconnaissant à chacun son identité spécifique dans un contexte extrêmement complexe et difficile : où le choix d'être d'un côté ou de l'autre pouvait dépendre « d'un rien » (comme disait Italo Calvino). On reconnaissait les « raisons » des choix des fascistes de la RSI, notamment des jeunes gens (sans pourtant les justifier), tout en montrant que la réalité de la société italienne restait extrêmement conflictuelle, imbriquée, et que la paix républicaine, depuis 1946, n'avait pas résolu les problèmes moraux et idéologiques en amont. Toutefois on ne pouvait pas oublier que ceux qui avaient choisi de continuer à combattre avec Hitler et Mussolini, choisissaient aussi de poursuivre leur politique commune raciale et leur idéologie liberticide. On ne pouvait pas oublier que beaucoup de miliciens de la RSI participaient activement et volontairement aux rafles anti-partisanes et antijuives, qu'ils appliquaient les mêmes mesures que les Nazis contre la population civile, en utilisant la politique de la terreur, de l'humiliation et de la violence

contre tous ceux qui ne se montraient pas d'accord avec le régime... Mais le projet de loi appelle ce genre d'objection et de non-oubli, une « mémoire ingrate ».

C'est exactement sur cet effort douloureux du travail historique de la mémoire que la politique et la propagande des partis de droite italiens se sont fondées pour préparer le projet de loi 1360. Ils ont ainsi choisi de faire un double jeu : un jeu d'ordre éthique (la nécessité de la pacification impliquerait une révision des jugements moraux) ; et un jeu stratégique de simulation (faisant croire que les études historiques attestaient désormais l'égale dignité des combattants, par le truchement de la notion de « guerre civile » : elle met tous les combattants sur un même plan, sans distinction de critères). Au nom de la pacification, l'« autorité » de l'histoire est prise comme appui et comme repère pour valider l'entreprise politique : cette dernière fait semblant d'être humblement la servante ou disciple de l'histoire, afin de rendre finalement publique une vérité préalablement attestée. Et cela n'est proposé qu'au nom d'un idéal partagé et supérieur : comme celui, actuel, de la pacification nationale et de la constitution d'une mémoire partagée.

Il reste à noter finalement que, face aux réactions de la société civile et des partis de gauche, le président Berlusconi a su jouer une nouvelle carte, à une date symbolique pour l'Italie, en ouvrant un autre front (qui représente en réalité une continuité avec celui de la révision pacificatrice) : le 25 avril 2009, fête nationale de la Libération, il annonce le retrait du projet de loi en même temps qu'il lance la proposition de transformer la « Fête de la Libération » en « Fête de la Liberté », au nom de la paix et de la stabilité : afin d'effacer l'implication conflictuelle de la lutte de libération et de résistance (*nota bene*: l'alliance politique dont Berlusconi est le leader s'appelle « Peuple de la liberté »). Cependant, ce même 25 avril, un an plus tard en 2010, a encore été appelé « Fête de la Libération ». Ceci laisse espérer que la société civile italienne – comprenant les historiens – saura continuer à comprendre, dans sa propre sémantique historique et politique, la différence entre « libération » et « liberté ».

*Publié sur le site de l'Atelier international de recherche sur les usages publics du passé le 14 octobre 2010.*